

ATTESTATION DE FORMATION DE BASE EN ANALYSE TRANSACTIONNELLE

DELIVREE A :

ANNE FRAGNIERE-TERCIER

Qui remplit les conditions suivantes en justifiant le suivi de :

- Cours officiel « 101 » d'introduction à l'analyse transactionnelle (minimum 12 heures),
- Trois ans de formation théorique représentant un minimum de 250 heures,
- 20 heures d'intervision (entre collègues) dont 10 font l'objet d'un commentaire écrit,
- 80 heures de travail personnel réparties comme suit :
 - ✗ 50 heures de supervision de sa pratique professionnelle avec un Formateur/Superviseur A.T. ou un Formateur CTA (T.S.T.A., P.T.S.T.A. ou CTA-Trainer), dont 15 font l'objet d'un commentaire écrit et 30 heures de développement personnel avec un praticien diplômé (C.T.A., P.T.S.T.A., CTA-Trainer ou T.S.T.A.),
ou :
 - 30 heures de supervision de sa pratique professionnelle avec un Formateur/Superviseur A.T. ou un Formateur CTA (T.S.T.A., P.T.S.T.A. ou CTA-Trainer), dont 15 font l'objet d'un commentaire écrit et 50 heures de développement personnel avec un praticien diplômé (C.T.A., P.T.S.T.A., CTA-Trainer ou T.S.T.A.),
- Un travail écrit final en accord avec son formateur en analyse transactionnelle (10-15 pages).

25.03.2020

JANINE PROGIN MANTANUS
ch. château 28, 1860 AIGLE
www.cafat.ch
JProginmantanus@me.com



Représentant de l'ASAT, membre de la CFE (Commission de Formation et Examen)

S. Sandeegger-Hüst

